



LES SABLES LES AÇORES EN BAIE DE MORLAIX

AVENANT N°2 A L'AVIS DE COURSE

L'article 4.7 est remplacé par :

4/7 Conformément au règlement médical de la FFVoile, annexe 3, chaque concurrent devra fournir un dossier médical au plus tard le 5 juillet 2020 comprenant obligatoirement :

La fiche médicale confidentielle de la FFVoile:

(<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/FicheMed180715-FFV.pdf>)

Le bilan cardio-vasculaire (ECG), le test d'effort et l'échocardiographie ne sont requises

Ce dossier sera à renvoyer à l'Organisateur sous pli affranchi en mentionnant sur l'enveloppe : « Confidentiel dossier médical », à l'attention du médecin référent de la course, Dr Damien Rousseau,

ou par mail à: rousseau.damien@gmail.com

Un questionnaire médical pourra être transmis aux concurrents avant chaque départ d'étape, ils devront le retourner avant le départ. Un concurrent suspecté d'infection au Covid 19 sera exclu de la course, sans pouvoir exiger dédommagement.

4/8 Les skippers doivent être titulaires :

- soit d'un certificat World Sailing, reconnu par la FFVoile, (formation survie et formation PSMer en cours de validité) en cours de validité ;
- soit des certificats de formation à la survie et aux premiers secours tel que requis dans les articles RSO 6.01 et 6.05.2. Cette formation doit être "World Sailing Approved".

L'article 5 INSCRIPTION est remplacé par:

5/ INSCRIPTION

5.1 L'ouverture officielle des inscriptions est fixée au 27 juin 2020.

5.2 Les droits d'inscription sont de 1400 euros (dont 600 euros de frais de dossier non remboursables).

5.3 Pour être considéré comme inscrit, le concurrent doit soit:

- Confirmer son inscription par mail si inscrit en mars 2020. Attention le dossier doit être complet, règlement compris
- S'inscrire via le site (<http://lessables-lesacores650.com/inscriptions/>), le dossier doit être complet et le règlement fait via le site, si non inscrit en mars 2020.

5.4 Tous les concurrents devront adresser au médecin référent Damien Rousseau, la fiche FFVoile dûment remplie avant le 5 juillet

5.5 Toute inscription reçue ou confirmée avant le 5 juillet sera considérée à cette date. Si plus de 72 concurrents s'inscrivent ou confirment leur inscription à cette date, la liste d'inscription sera établie en fonction de la liste d'admissibilité établie par la Classe Mini. Passé cette date le concurrent perd sa place dans l'ordre chronologique d'inscription et se retrouve en fin de liste d'attente. Si une place se libère, le concurrent situé en première position sur la liste d'attente ET ayant un dossier complet (règlement total fait), sera admis. Un concurrent toujours en liste d'attente à la clôture définitive des inscriptions sera entièrement remboursé.

5.6 En cas de désistement du concurrent signalé par courrier avant le 5 juillet 2020 la totalité des droits d'inscription perçus sera reversée. Pour un désistement signalé par courrier entre le 5 et le 20 juillet 600€ de frais de dossier seront conservés. Pour tout désistement après le 20 juillet (sauf cas de force majeure) la totalité des droits d'inscription perçus ne seront pas remboursés (Art R-14-a des règles de la Classe, voir Guide Mini 2020).

5.7 L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription, conformément à la RCV 76.1.

L'article 6/3 est remplacé par:

6/3 3ème étape : Roscoff / Les Sables d'Olonne 866 milles

6/3.b le départ de la 3ème étape aura lieu le mardi 19 août à 13h02 locale

Arrivée aux Sables d'Olonne à partir du 24 août